

**APPUI EXTERNE RELATIF À L'APPEL D'OFFRES A/O 2015-02
POUR LES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

RAPPORT DU REPRÉSENTANT OFFICIEL



Raymond Chabot
Grant Thornton

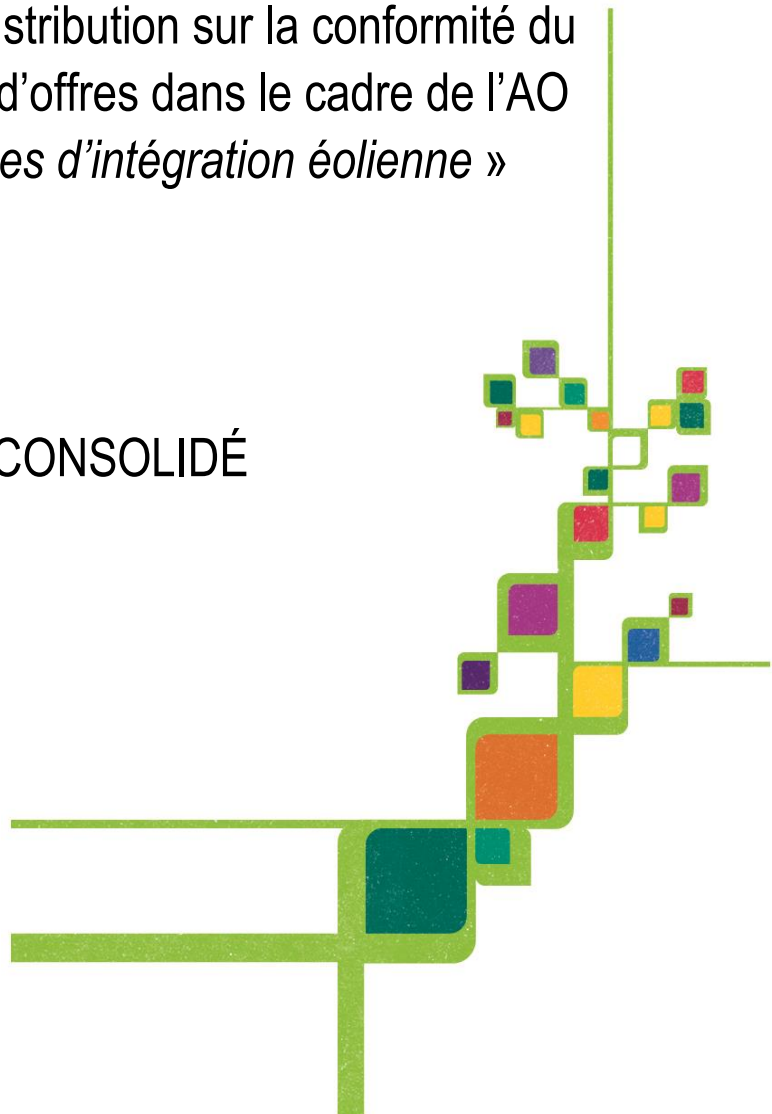
L'instinct de la croissance^{MC}

Hydro-Québec Distribution

Rapport consolidé du représentant officiel
d'Hydro-Québec Distribution sur la conformité du
processus d'appel d'offres dans le cadre de l'AO
« 2015-02 – Services d'intégration éolienne »

RAPPORT FINAL CONSOLIDÉ

27 janvier 2016





Raymond Chabot Grant Thornton

Le 27 janvier 2016

Monsieur Pierre Chabot
Chef Gestion et optimisation des approvisionnements
Direction Approvisionnement en électricité
Hydro-Québec Distribution
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
S.E.N.C.R.L.**

Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

**Objet : Rapport consolidé de conformité du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec
Distribution – Appel d'offres A/O 2015-02 – Services d'intégration éolienne**

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport consolidé portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre de l'AO 2015-02 Services d'intégration éolienne.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration de toutes les personnes rencontrées au cours de la réalisation du mandat.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous demeurons à votre disposition pour toute assistance supplémentaire ou pour vous accompagner dans la poursuite de vos objectifs.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. Nicolas Plante au 514-954-4633.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Nicolas Plante, B.A.A., MGP, PMP
Associé - Groupe-conseil stratégie et performance

Chaim Colman, directeur

Table des matières

CONTEXTE.....	1
1. ÉTAPE 1 : DIFFUSION DE L'APPEL D'OFFRES	2
1.1 Lancement de l'appel d'offres	2
1.2 La tenue de conférences préparatoires.....	3
1.3 L'inscription à l'appel d'offres	4
1.4 La période de Questions et Réponses	4
1.5 Les conférences téléphoniques.....	5
2. ÉTAPE 2 : RECEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS	5
2.1 Réception des soumissions.....	5
2.2 Ouverture des soumissions.....	5
3. ÉTAPE 3 : LA SELECTION DES SOUMISSIONS	7
3.1 Processus de sélection	7
PREALABLEMENT A L'ETAPE 1, UNE ANALYSE DE CONFORMITE DES SOUMISSIONS A ETE REALISEE. À L'ISSUE DE CETTE ANALYSE, AUCUNE SOUMISSION N'A ETE REJETEE.....	7
3.2 Rencontres/demandes de renseignement aux soumissionnaires	8
3.3 Liste des soumissions retenues	8
4. ÉTAPE 4 : PREPARATION DES CONTRATS	9
5. ÉTAPE 5 : OCTROI DES CONTRATS.....	10
CONCLUSION	10

CONTEXTE

Hydro-Québec Distribution (ci-après « HQD » ou « Distributeur ») a retenu les services de Raymond Chabot Grant Thornton (ci-après « RCGT ») pour l'accompagner dans le processus d'appel d'offres et pour agir comme son représentant officiel afin d'assurer la transparence dans les communications et l'application de la *procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité* (ci-après « la procédure »). Pour ce faire, RCGT a assumé le rôle d'intermédiaire dans les communications entre Hydro-Québec Distribution et les soumissionnaires, et s'est assuré que la procédure d'appel d'offres et d'octroi a été suivie conformément aux prescriptions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Dans ce contexte, les principaux éléments de notre mandat étaient les suivants :

- Transmettre des avis et commentaires à Hydro-Québec Distribution quant au contenu de divers documents émis par Hydro-Québec Distribution;
- Jouer un rôle d'intermédiaire dans les communications écrites et téléphoniques entre HQD et les soumissionnaires et lors de la tenue des conférences préparatoires;
- Assister aux rencontres et aux conférences téléphoniques entre HQD et les soumissionnaires;
- Valider l'application de la procédure.

Le présent rapport traite des activités de la procédure, qui compte cinq étapes, et qui se sont déroulées du 17 juillet 2015 au 15 janvier 2016 :

Étape 1 : La diffusion de l'appel d'offres (17 juillet au 22 septembre 2015)

Étape 2 : La réception et l'ouverture des soumissions (22 septembre au 7 octobre 2015)

Étape 3 : La sélection des soumissions (8 octobre au 3 novembre 2015)

Étape 4 : La préparation des contrats (4 novembre 2015 au 14 janvier 2016)

Étape 5 : L'octroi et la signature des contrats (signatures en date du 15 janvier 2016; date limite 16 janvier 2015)

Il est à noter qu'Hydro-Québec Distribution et RCGT ont élaboré un guide détaillé des procédures internes de fonctionnement respectant l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Ce guide a permis d'assurer des communications rapides et efficaces entre HQD, les soumissionnaires et RCGT.

Nos observations quant à l'application de la procédure d'appel d'offres sont indiquées dans les sections suivantes.

1. ÉTAPE 1 : Diffusion de l'appel d'offres

1.1 Lancement de l'appel d'offres

1.1.1 *Le document d'appel d'offres*

Le document d'appel d'offres contenait l'ensemble des informations requises par un soumissionnaire afin que celui-ci soit en mesure de présenter une soumission. On retrouvait principalement : l'objectif de l'appel d'offres, le contexte, l'échéancier du processus, la présentation du représentant officiel, les caractéristiques du produit recherché, les exigences minimales, les critères de sélection et les grilles d'analyse des soumissions, les instructions aux soumissionnaires et les autres documents pertinents (formulaire d'inscription, formulaire de soumission, etc.).

Observation : RCGT est d'avis que le document d'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.2 *Gestion de la distribution du document d'appel d'offres*

Le document d'appel d'offres et ses annexes étaient disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution. RCGT a effectué des tests d'accessibilité aux documents sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution et aucun problème d'accès n'a été observé. Nous avons constaté que le site Internet était convivial et facile d'accès. Il est à noter que les soumissionnaires potentiels n'ont mentionné aucune situation problématique.

Il est à noter que le document d'appel d'offres a été déposé à la Régie de l'énergie dans un délai raisonnable préalablement au lancement de l'appel d'offres, soit le 14 juillet 2015 pour un lancement le 17 juillet 2015.

Observation : RCGT est d'avis que la gestion de la distribution du document d'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.3 *La date de lancement de l'appel d'offres*

La date de lancement de l'appel d'offres, soit le 17 juillet 2015, a été déterminée par Hydro-Québec Distribution.

1.1.4 *Diffusion de l'appel d'offres*

Hydro-Québec Distribution a procédé à la diffusion de l'avis de lancement de l'appel d'offres de façon à assurer une couverture aussi large que possible aux soumissionnaires potentiels. Dans cette perspective, un plan de communication a été mis en place. Les moyens de communication suivants ont été utilisés : avis dans les grands quotidiens du Québec (6 quotidiens francophones, 1 quotidien anglophone), publication d'un communiqué de presse, envoi courriel par HQD à des entreprises et personnes ciblées et avis de lancement sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution.

Observation : RCGT est d'avis que la diffusion du document d'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.5 Disponibilité des documents et formulaires

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, RCGT a effectué des tests d'accessibilité de l'ensemble des formulaires relatifs à l'appel d'offres disponibles sur le site d'HQD, soit l'inscription à la conférence préparatoire et le formulaire de soumission de questions.

Le jour du lancement de l'appel d'offres, RCGT a également vérifié la disponibilité du document d'appel d'offres et autres documents pertinents sur le site d'HQD.

Il est à noter que tous les documents et formulaires étaient disponibles et aucun soumissionnaire potentiel n'a mentionné une situation problématique à cet égard.

Observation : RCGT est d'avis que la disponibilité du document d'appel d'offres et des formulaires est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.6 Les addenda

Le premier addenda a été émis le 4 août 2015 en version française seulement et contenait un seul ajustement au document d'appel d'offres et à ses annexes. Il s'agissait de l'ajout d'un contrat type au document d'appel d'offres. Un avis d'émission a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. De plus, un avis par courriel a été envoyé par le représentant officiel le 4 août 2015 à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres.

Le deuxième addenda a été émis le 28 août 2015 en version française seulement et contenait six ajustements au document d'appel d'offres et à ses annexes. Un avis d'émission a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. De plus, un avis par courriel a été envoyé par le représentant officiel le 28 août 2015 à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres.

Le troisième addenda a été émis le 21 septembre 2015 en version française seulement et contenait dix ajustements au document d'appel d'offres et à ses annexes. Un avis d'émission a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. De plus, un avis par courriel a été envoyé par le représentant officiel le 21 septembre 2015 à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres.

Observation : RCGT est d'avis que la diffusion ainsi que les documents relatifs aux addenda sont conformes à la procédure à cet égard.

1.2 La tenue de conférences préparatoires

Une conférence préparatoire a été tenue à Montréal le 25 août 2015 à 9 h 30, en français seulement.

Les personnes intéressées à participer à la conférence étaient invitées à s'inscrire via le site Internet d'Hydro-Québec Distribution. Il est à noter que la participation à la conférence préparatoire n'était pas obligatoire pour présenter une soumission.

14 personnes de 7 entreprises différentes se sont inscrites à la conférence préparatoire. La participation réelle a été de 11 personnes provenant de 6 entreprises différentes.

La conférence préparatoire se divisait en deux parties, la première était une présentation des principales caractéristiques de l'appel d'offres et la seconde était une période de questions.

HQD a déposé le compte rendu de la conférence préparatoire sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution le 2 septembre 2015. Les questions ont été transcrites dans la langue dans laquelle elles ont été posées lors de l'événement. Aucune question n'a été prise en délibéré. Lors de la conférence préparatoire, HQD a encouragé les intéressés à soumissionner à formuler toute question additionnelle par le site Internet.

Le registre des participants à la conférence préparatoire a également été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution en date du 2 septembre 2015. La présentation est disponible sur le site Internet depuis le 2 septembre 2015 également.

Aucun problème d'accès n'a été constaté.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de la tenue de la conférence préparatoire est conforme à la procédure à cet égard.

1.3 L'inscription à l'appel d'offres

Les personnes intéressées à soumissionner au présent appel d'offres étaient invitées à s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution. Ils devaient faire parvenir le formulaire, dûment rempli, au représentant officiel au plus tard le 8 septembre 2015 à 16 h. Les entreprises intéressées à soumissionner devaient accompagner leur formulaire d'inscription d'un chèque certifié ou traite bancaire émis à l'ordre d'Hydro-Québec pour acquitter les frais d'inscription de 1 000 \$, taxes incluses. Ces frais ne sont pas remboursables. Il est à noter que l'inscription à l'A/O était requise afin de poser des questions dans le cadre de cet appel d'offres.

Au moment de la clôture de la période d'inscriptions, une seule inscription conforme a été reçue à titre de soumissionnaire. Aucune inscription n'a été reçue en retard, et donc, conséquemment, aucune n'a été rejetée.

L'entreprise inscrite a reçu de la part du représentant officiel une lettre attestant leur inscription et contenant un code d'utilisateur à inclure lors de toute communication dans le cadre de cet appel d'offres.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape d'inscription à l'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.4 La période de Questions et Réponses

La période de questions s'étalait de la date du lancement de l'appel d'offres, soit le 17 juillet 2015, jusqu'au 22 septembre 2015 à 16 h.

17 formulaires de questions totalisant 22 questions ont été reçus par RCGT et transmis à HQD. Subséquemment, HQD a publié 20 réponses sur son site Internet, une réponse pouvant couvrir plus

d'une question. Il est à noter que deux questions ont été retirées parce que la question en soi ne concernait que le soumissionnaire en question, la question portant sur les mécanismes de paiement des frais liés à l'appel d'offres. Chaque réponse fut envoyée au demandeur par le RO au moment de la publication.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de questions et réponses est conforme à la procédure à cet égard.

1.5 Les conférences téléphoniques

Au moment de la clôture de l'étape 1, aucune conférence téléphonique n'a eu lieu entre HQD et des soumissionnaires potentiels en présence du RO. RCGT n'a donc rédigé aucun compte rendu de conférence téléphonique pour être acheminé à HQD.

2. ÉTAPE 2 : Réception et ouverture des soumissions

2.1 Réception des soumissions

Un avis de rappel a été envoyé le 5 octobre 2015 à 10h10, par courriel, à tous les soumissionnaires potentiels inscrits à l'appel d'offres, leur indiquant les coordonnées ainsi que la date et l'heure limites pour déposer une soumission tel qu'indiqué dans le document d'appel d'offres, soit le 6 octobre 2015 à 16h00.

Toutes les soumissions ont été reçues à l'endroit désigné et avant l'heure limite indiquée par HQD dans le document d'appel d'offres. Pour chaque soumission reçue et horodatée, RCGT a émis un reçu de livraison indiquant le nom du soumissionnaire, le nombre de colis reçus, la date et l'heure de réception. Un inventaire des soumissions reçues a été dressé et les soumissions scellées ont été transportées dans une salle à accès restreint afin d'être entreposées jusqu'à leur ouverture, le 7 octobre 2015, à 9h30.

Au total, un seul colis a été reçu.

Observation : RCGT est d'avis que le processus a été respecté et est conforme à la procédure à cet égard.

2.2 Ouverture des soumissions

Le 7 octobre 2015, la soumission scellée a été transportée de la salle à accès restreint au lieu d'ouverture des soumissions, soit l'Amphithéâtre Jean-Jacques-Archambault situé dans les bureaux d'HQD. La séance d'ouverture publique des soumissions a été effectuée à la date et à l'heure prévue dans le document d'appel d'offres par les représentants d'Hydro-Québec Distribution, en présence du Représentant officiel et d'un auditoire de cinq personnes. La séance d'ouverture publique a duré environ dix minutes.

Une procédure détaillée a été suivie, incluant la lecture à haute voix du nom du soumissionnaire, du nom de la société mère du soumissionnaire, de la localisation de l'unité de production ou du parc de production, de la municipalité locale ou région administrative, de la quantité contractuelle et finalement, de la date de début du service.

Aucune soumission n'a fait l'objet d'un rejet automatique à l'ouverture, en lien avec l'article 3.13 du document d'appel d'offres, soit une soumission reçue après la date et l'heure limite du 6 octobre 2015, 16h00.

Une fois l'ouverture des soumissions terminée, l'enveloppe a été scellée et transportée au bureau d'HQD sous la supervision du Représentant officiel et de représentants d'HQD.

Le Guide d'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres A/O 2015-02 - Acquisition d'un service d'intégration éolienne a été transmis par HQD, sous pli confidentiel, au Représentant officiel le 5 octobre 2015, en version électronique. Le Guide a aussi été transmis par messenger et par courriel électronique, sous pli confidentiel, le 5 octobre 2015 à la Régie de l'Énergie. La Régie a confirmé, le 5 octobre 2015, par lettre transmise électroniquement, la réception du Guide.

Avant le début de l'évaluation des soumissions, l'activité d'identification des documents papier et supports électroniques des soumissions a été réalisée. Le Représentant officiel a été témoin que l'original de chaque soumission a été entreposé dans une salle sous clé chez HQD. Les supports électroniques ont été distribués aux personnes désignées comme indiqué dans le Guide d'évaluation des soumissions, au chapitre 4.

Une soumission d'un seul soumissionnaire a été reçue pour une puissance offerte de 3727 MW. La soumission était accompagnée d'un chèque de 11 000 \$ servant à couvrir les frais d'analyse (preuve de virement bancaire); le soumissionnaire n'a pas fourni de chèque additionnel afin de couvrir les frais de l'étude de crédit.

Un inventaire des soumissions acceptées à l'ouverture, incluant les principaux paramètres de chacune des soumissions, a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec en fin de journée le 8 octobre 2015, soit le lendemain du jour de l'ouverture publique.

Observation : RCGT est d'avis que l'ouverture publique et l'inventaire des soumissions reçues sont conformes à la procédure à cet égard.

3. ÉTAPE 3 : La sélection des soumissions

3.1 Processus de sélection

Hydro-Québec Distribution a préparé un guide d'évaluation des soumissions comportant notamment les critères d'évaluation, les règles de communication et les différents formulaires d'évaluation. Ce guide a été préparé avant le dépôt des soumissions et une copie a été remise au représentant officiel le 5 octobre 2015. Dans le cadre du processus de sélection des soumissions, le rôle de RCGT était de s'assurer que la procédure avait été appliquée telle qu'elle était définie dans le document d'appel d'offres et dans le guide d'évaluation des soumissions.

La procédure de sélection des soumissions comportait trois étapes conformément à la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Le Comité d'Appel d'offres, composé de représentants d'Hydro-Québec et du représentant officiel, s'est réuni le 3 novembre 2015 afin d'étudier et de conclure, succinctement, sur chacune des trois étapes du processus de sélection de la procédure d'appel d'offres et d'octroi.

3.1.1 Étape 1 : exigences minimales

Préalablement à l'étape 1, une analyse de conformité des soumissions a été réalisée. À l'issue de cette analyse, aucune soumission n'a été rejetée.

Le Comité d'Appel d'offres, composé de représentants d'Hydro-Québec et du représentant officiel, s'est réuni le 3 novembre 2015 pour conclure l'étape #1. Les cinq critères d'exigences minimales ont été respectés. Les activités réalisées dans le cadre de la première étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

Observation : Les activités réalisées dans le cadre de la première étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

3.1.2 Étape 2 : Classement des soumissions

Le Comité d'Appel d'offres s'est réuni le 3 novembre 2015 pour conclure l'étape #2. Un seul critère devait être respecté pour franchir l'étape 2, soit la conformité du coût du service d'intégration éolienne. La soumission déposée était conforme. Comme une seule soumission a été déposée, il n'y a pas eu de classement des soumissions possibles selon leur coût unitaire respectif.

Observation : Les activités réalisées dans le cadre de la deuxième étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

3.1.3 Étape 3 : Simulation de combinaison de soumissions

Le Comité d'Appel d'offres s'est réuni le 3 novembre 2015 pour conclure l'étape #3. Puisque le distributeur n'a reçu qu'une seule soumission, il n'y a donc pas eu de combinaison possible.

Durant le processus d'évaluation des soumissions, une seule rencontre du Comité d'Appel d'offres a eu lieu. Dans le cadre de cette rencontre, un ordre du jour a été communiqué aux participants sur place,

des documents synthèse de l'évaluation ont été présentés aux participants durant la rencontre et un compte rendu a été préparé par Hydro-Québec Distribution.

Observation : Les activités réalisées dans le cadre de la troisième étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

3.2 Rencontres/demandes de renseignement aux soumissionnaires

Aucun soumissionnaire n'a été rencontré dans le cadre du processus de sélection. De même, aucune conférence téléphonique n'a été tenue avec un soumissionnaire pour d'obtenir des éclaircissements ou des renseignements complémentaires afin de compléter l'évaluation d'un critère ou d'une étape.

3.3 Liste des soumissions retenues

Une seule soumission a été retenue, totalisant 3 727 MW. Puisqu'une seule soumission a été déposée, aucune soumission de relève n'a pu être identifiée.

3.3.1 Annonce des soumissions retenues

Un plan de communication, préparé par Hydro-Québec Distribution, a été communiqué à RCGT le 3 novembre 2015.

Le 3 novembre 2015 :

- Une conférence téléphonique a eu lieu pour l'annonce au soumissionnaire gagnant. Un seul avis d'acceptation a été transmis après la conférence téléphonique par RCGT. Un compte rendu de la conférence téléphonique a été préparé par RCGT et transmis à Hydro-Québec Distribution.
- L'avis d'acceptation a été contresigné et retourné à Hydro-Québec Distribution, par l'intermédiaire de RCGT, en respectant les délais accordés. L'avis contenait la date d'échéance pour la conclusion du contrat, la liste des exigences préalablement déterminées et le délai pour contresigner l'avis.

4. ÉTAPE 4 : Préparation des contrats

Tel qu'indiqué à la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour l'achat d'électricité, au cours de la période de préparation des contrats, le Distributeur peut échanger et rencontrer les soumissionnaires retenus, en présence ou non du représentant officiel. Cette étape vise à compléter les clauses normatives du contrat et à préciser en termes contractuels les différentes composantes du produit offert dans la soumission, notamment les conditions de livraison, les annexes techniques, etc.

Il a été convenu, entre HQD et RCGT, que les échanges entre HQD et le soumissionnaire retenu, soit Hydro-Québec Production (ci-après « HQP ») n'aient pas à être réalisés en présence du représentant officiel. Ces échanges ont eu lieu avec le soumissionnaire retenu, soit Hydro-Québec Production (ci-après « HQP »). Les discussions entre le soumissionnaire retenu et le Distributeur devaient conduire à la signature de contrats, au plus tard le 16 janvier 2016; le contrat a été signé en date du 15 janvier 2016.

Les activités réalisées dans le cadre de la quatrième étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

Observation : Les activités réalisées dans le cadre de la quatrième étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

5. ÉTAPE 5 : Octroi des contrats

Les contrats d'approvisionnement en électricité suivants ont été signés :

- 15 janvier 2016 :
 - *Nom de ou des unités de production* ou du parc de production : Parc de production HQP
Fournisseur : Hydro-Québec Production
Puissance installée (MW) : 3 727
Début du service offert : 1^{er} septembre 2016

Conclusion

En conclusion, pour l'ensemble des étapes du suivi de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité, nous sommes d'avis que le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution pour la préparation des contrats sont adéquats. À notre connaissance, tous les soumissionnaires ont été traités sur un pied d'égalité tout au long du processus de préparation des contrats et les informations échangées entre HQD et les soumissionnaires ont été traitées de façon confidentielle. Le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution sont conformes et respectent les principes de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité conformément aux prescriptions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.



 Raymond Chabot
Grant Thornton
L'instinct de la croissance^{MC}